

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 10 JUILLET 2020

PRÉSENTS : Tous les conseillers en exercice à l'exception de Geneviève COSTIOU, Florian SALAÛN, Raymond MORÉ (excusé).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique BOURVON.

ORDRE DU JOUR :

1. ÉLECTIONS SÉNATORIALES.
Désignation des délégués
2. BUDGET 2020.
Décisions modificatives n° 1

1. ÉLECTIONS SÉNATORIALES - Désignation des délégués

Le Maire indique que, conformément à l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2020, le Conseil doit élire un délégué et trois suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

Bureau électoral

Conformément à la législation, le Maire met en place le bureau électoral formé des deux conseillers les plus âgés et des deux conseillers les plus jeunes, le Maire étant le Président.

Président : Roger LARS, Maire

Membres : Yves CAËR, Marie-Claire CARIOU, Jean-Jacques DAMOY, Gwenola RENARD

Secrétaire : Monique BOURVON.

Election du délégué titulaire

1 ^{er} tour – Votants	8
Exprimés	8
Majorité absolue	5

Roger LARS (8 voix) a été élu délégué titulaire et a accepté la fonction.

Election des suppléants

1 ^{er} tour – Votants	8
Exprimés	8
Majorité absolue	5

Yves CAËR (8 voix), Marie-Claire CARIOU (8 voix) et Catherine TROISIÈME (8 voix) sont élus délégués suppléants dans l'ordre ci-dessus prenant en compte l'âge et ont accepté la fonction.

2. BUDGET 2020 - Décisions modificatives n° 1

Le Maire indique que le budget assainissement contient une erreur au niveau du report de l'année 2019 en investissement : excédent de 7 116.86 € et non déficit de 5 000 €.

Il convient de corriger cette erreur par une décision modificative.

Le virement de 8 000 € du budget principal vers le budget assainissement ne sera donc pas nécessaire. Il est proposé de porter cette somme en complément des crédits prévus pour l'entretien de la voirie qui budgétairement sera plus important cette année car certaines factures correspondant à l'exercice 2019 ne sont parvenues qu'en 2020 (SAS La Forêt pour élagage et travaux divers – 12 599 €) auxquelles s'ajoutent des travaux réalisés en urgence consécutivement aux fortes pluies de l'hiver (entreprise Pouliquen – 5 644 €).

A l'unanimité, le Conseil se déclare favorable à ces décisions modificatives apportées aux budgets 2020.